

## Délibération

---

**Réunion du bureau du 5 décembre 2014**  
**Délibération n°2014 - 02**

---

**Eau et Paysages » – Accords cadres d'études et de maîtrise d'œuvre  
urbaine et paysagère sur six sites de la métropole Nantes St-Nazaire**

---

Date de la convocation : 20 novembre 2014  
Nombre de membres du Bureau Syndical : 25

Président de séance : Monsieur David SAMZUN

**Présents : 16 élus**

Bertrand AFFILE, Martin ARNOUT, Sylvie CAUCHIE, Denis MARC, Gérard DRENO, Joël GEFROY, Franck HERVY, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Alain MICHELOT, Rémy NICOLEAU, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Jean-Louis THAUVIN, Marcel VERGER

**Absents et représentés : 2 élus**

Christian COUTURIER donne pouvoir à Pascal PRAS, Philippe EUZENAT, donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE,

**Absents et excusés : 7 élus**

Alain CHAUVEAU, Hervé GELLARD, Pascale HAMEAU, Mireille PERNOT, Alain ROBERT, Johanna ROLLAND, Alain VEY

## Délibération

---

### Réunion du bureau du 5 décembre 2014

#### Délibération n°2014 - 02

---

### **Eau et Paysages » – Accords cadres d'études et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur six sites de la métropole Nantes St-Nazaire**

---

Par convention en date du 8 juillet 2013, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la Communauté urbaine de Nantes, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, les Communautés de communes de la Région de Blain, d'Erdre et Gesvres, de Loire et Sillon et de Cœur d'estuaire ont constitué un groupement de commandes pour conduire la première action d'intérêt métropolitain : la démarche « Eau et paysages ».

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, coordonnateur du groupement de commande, a lancé à l'été 2013 une consultation sur le thème « eau et paysages » pour imaginer des projets d'espaces publics ou paysagers de grande qualité sur six sites de la métropole définis au préalable par les collectivités :

- Lot 1, CARENE : l'axe longeant le Brivet, liant le parc de Brière et la Loire ;
- Lot 2, Communauté de communes de Loire et Sillon : du Lac de Savenay aux marais ;
- Lot 3, Communauté de communes Cœur d'Estuaire : la cohérence paysagère d'un périmètre en bord de Loire autour du Port de Cordemais ;
- Lot 4, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres : l'axe de la vallée du Gesvres avec un focus sur la commune de Treillières ;
- Lot 5, Communauté de communes de la Région de Blain : ouverture du bourg de Blain sur le canal et cheminements doux ;
- Lot 6, Nantes Métropole : les prairies humides, en pied de coteaux, rive sud de la Loire, entre le canal de la Martinière et Bouguenais

Quatre équipes pluridisciplinaires (paysagistes, urbanistes, écologues, programmistes sur les questions de tourisme et loisirs...) ont été sélectionnées pour participer à une procédure de dialogue compétitif en application de l'article 74.IV du Code des marchés publics :

- Équipe Coloco / Interland / Map paysage / Cetrac / Ceramide / Calligée
- Équipe Phytolab / Obras / UP2M / Artelia ville et transports / Confluences / Calligée
- Équipe TER / Alphaville / Arcadis / Atelier d'écologie urbaine / Nez Haut
- Équipe Michel Desvigne / Inessa Hansch / Pro-développement/ TUGEC

Depuis novembre 2013, ces équipes ont travaillé à la fois sur une lecture paysagère de la métropole et des principes d'intervention sur chacun des six sites opérationnels. Plusieurs temps d'échanges ont eu lieu durant le dialogue, ayant abouti à des rendus intermédiaires et la remise d'offres finales pour chaque lot de la consultation le 11 juillet 2014.

Au terme du dialogue, le 17 octobre 2014, la Commission d'appel d'offres « Eau et Paysages », constituée des représentants élus de chaque collectivité membre du groupement de commande, a attribué un accord-cadre d'études et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour chaque site.

## Délibération

---

### Réunion du bureau du 5 décembre 2014

#### Délibération n°2014 - 02

---

### **Eau et Paysages » – Accords cadres d'études et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur six sites de la métropole Nantes St-Nazaire**

---

Elle s'est appuyée sur un rapport d'analyse technique constitué par l'équipe projet ayant suivi le dispositif et sur l'avis émis par un jury constitué des membres de la Commission d'appel d'offres « Eau et Paysages » et de cinq personnalités présentant les compétences demandées aux équipes.

Les lauréats sont :

- Lot 1, CARENE : groupement COLOCO mandataire ;
- Lot 2, Communauté de communes de Loire et Sillon : groupement PHYTO LAB mandataire;
- Lot 3, Communauté de communes Cœur d'Estuaire : groupement MDP mandataire ;
- Lot 4, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres : groupement COLOCO mandataire;
- Lot 5, Communauté de communes de la Région de Blain : groupement COLOCO mandataire ;
- Lot 6, Nantes Métropole : groupement MDP mandataire.

Ils ont été retenus pour la qualité de leur vision paysagère, de leur réflexion programmatique et l'originalité de leur projet d'aménagement sur le site.

Chaque accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, conclu pour une durée de six ans, permet d'attribuer à son titulaire sans remise en concurrence, par l'intermédiaire de marchés subséquents, des missions visant à la mise en œuvre opérationnelle du projet (études pré-opérationnelles complémentaires, études de maîtrise d'œuvre, d'accompagnement des travaux d'aménagement d'espaces publics ou paysagers...).

La maîtrise d'ouvrage de ces différentes missions est assurée par les collectivités ayant la compétence correspondante. Le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de tout ou partie du projet d'aménagement du lauréat se fera sur décision de chaque intercommunalité (marché subséquent 2 de l'accord-cadre).

Les premiers marchés subséquents déclenchés portent sur l'étude de faisabilité du projet d'aménagement paysager ou d'espace public esquissé en phase de dialogue sur chaque site.

Plus précisément, les objectifs du marché sont les suivants :

- définir les principes structurants d'aménagement paysagers ou d'espaces publics permettant de redéfinir le programme indicatif défini par lot dans le cahier des charges transmis aux candidats lors du dialogue compétitif « eau et paysages » (réalisation d'un plan guide identifiant des étapes de projets)
- étudier la faisabilité technique, juridique, économique des solutions retenues, notamment au regard des enjeux de protection de l'environnement

## Délibération

---

### Réunion du bureau du 5 décembre 2014

#### Délibération n°2014 - 02

---

#### **Eau et Paysages » – Accords cadres d'études et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur six sites de la métropole Nantes St-Nazaire**

---

- organiser la visibilité et l'intégration du projet dans le territoire, notamment en lien avec les projets des partenaires de la métropole et les autres projets d'aménagement proposés dans le cadre de l'appel à concepteurs « eau et paysages »

Cette phase d'études pré-opérationnelles est cofinancée par le Pôle métropolitain et chaque intercommunalité pour le site qui la concerne.

Parallèlement, le Pôle métropolitain sollicite un co-financement auprès de l'Etat dans le cadre du fonds Ville de Demain (2ème tranche) du programme d'investissements d'avenir.

#### Délibération

Vu la Convention constitutive d'un groupement de commande en date du 8 juillet 2013,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2014,

Vu les délibérations des membres du groupement de commande « Eau et paysages » validant le choix de la Commission d'appel d'offres,

Le bureau du Pôle métropolitain délibère et :

- confirme le choix de la Commission d'appel d'offres Eau et Paysages s'étant réunie le 17 octobre 2014 ayant attribué des accords-cadres de six ans d'études et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère relatifs à l'aménagement d'espaces publics et paysagers sur six sites de la métropole Nantes St-Nazaire, respectivement :
  - Lot 1, CARENE : groupement COLOCO mandataire ;
  - Lot 2, Communauté de communes de Loire et Sillon : groupement PHYTO LAB mandataire;
  - Lot 3, Communauté de communes Cœur d'Estuaire : groupement MDP mandataire ;
  - Lot 4, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres : groupement COLOCO mandataire;
  - Lot 5, Communauté de communes de la Région de Blain : groupement COLOCO mandataire ;
  - Lot 6, Nantes Métropole : groupement MDP mandataire.
- acte le montant de la contribution du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire au marché subséquent 1 cofinancé avec les EPCI de 324 270€ TTC (trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-dix Euros toutes taxes comprises)
- dit que la dépense correspondante est inscrite au budget du syndicat mixte
- décide d'autoriser Madame la Présidente du Pôle métropolitain ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la

## Délibération

---

**Réunion du bureau du 5 décembre 2014**

**Délibération n°2014 - 02**

---

**Eau et Paysages » – Accords cadres d'études et de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur six sites de la métropole Nantes St-Nazaire**

---

poursuite de la démarche Eau et Paysages et notamment à signer les accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère et les marchés subséquents 1 pour l'aménagement de chaque site « Eau et Paysages », conformément aux termes de la Convention de groupement de commandes signée le 8 juillet 2013

**A L'UNANIMITE**

Saint-Nazaire, le 9 décembre 2014

Le Vice-Président du Pôle Métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire

David SAMZUN.

